

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL797

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« garde des sceaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.